

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-62

OBJET : COHESION DU TERRITOIRE : AMENAGEMENT DU PARKING DE LA GARE DE CORDEMAIS : TRANSFERT DE GESTION ENTRE SNCF RESEAU ET LA COMMUNE DE CORDEMAIS

L'an 2022, le 05 juillet à 19H30, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 28/06/2022 en SALLE DU CONSEIL - MAIRIE DE CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLE, Thierry GADAIS, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Yves-Marie DELANOE, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Bruno FOUCHARD, Stéphanie MELOT, Guinard MARNE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Benoît LONGEON, Anaïk FOURDILIS, Philippe MIKO

Etaient excusés avec procuration :

Lydie RETAILLEAU ayant donné procuration à Solène LAUNAY
André LANCIEN ayant donné procuration à Franck CLOUET
Patrice DRAIGNAUD ayant donné procuration à Stéphanie MELOT
Karine DESVARD ayant donné procuration à Guinard MARNE
Didier CHAUVIERE ayant donné procuration à Yves-Marie DELANOE

Etaient excusés :

Pascal PHILIPPE

Etaient absents :

Aude JOUSSE

Désignation d'un secrétaire de séance : Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ a été désignée secrétaire de séance,

Rapporteur : Thierry GADAIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

EXPOSÉ

La commune a acté le projet d'aménagement de la voie douce, le long de la RD n°49 et l'aménagement du parking de la gare.

Concernant le deuxième point, il s'agit d'augmenter la capacité actuelle d'accueil du parking.

Ces travaux s'opèrent sur une partie foncière privative, dont la propriété est celle de la société SNCF Réseau.

Un accord de principe a été donné par le service INFRAPOLE de SNCF Réseau en octobre 2021.

La mise à disposition de la surface utile à l'agrandissement s'opère par la réalisation d'une convention de transfert de gestion.

Cette convention indique les modalités techniques, pratiques et financières de l'acte.

Annexe : CM05-07-2022 Convention portant transfert de gestion entre la SNCF et la commune de Cordemais

Annexe : CM06-07-2022 Plan projet de division

Après en avoir délibéré, le conseil :

- **APPROUVE** le projet de transfert de gestion entre SNCF Réseau et la Commune de Cordemais,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à la mise en place de la convention.

Délibération adoptée par 22 voix Pour, 0 voix Contre et 3 voix Abstention.

Le Maire
Daniel GUILLE

Fait et délivré le 13/07/2022 à [] mois et an ci-dessus



PLAN PROJET DE DIVISION

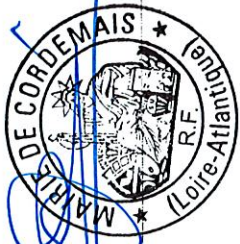
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2022

Affichage : 13/07/2022

Nota :

Le projet de Division est établi suivant le projet d'agrandissement du parking par 2LM Ingénierie-VRD bureau d'étude à LA HAYE FOUASSIERE.



AM 293

Application cadastrale

AM 500c
SOCIETE NATIONALE SNCF
1ha 93a 07ca
(SNCF RESEAU)

Vole SNCF

← Savenay

Vole SNCF

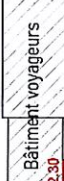
Nantes →

Application cadastrale

Rue de la Gare

Chemin de la Gare

Route Départementale n°49



Bâtiment voyageurs

AM 500a
SOCIETE NATIONALE SNCF
01a 00ca
(SNCF Gare& Connexions)

AM 500b
SOCIETE NATIONALE SNCF
36a 72ca
(SNCF RESEAU)

Angle de poteau de clôture 2.63

Angle de poteau de clôture 4.48

Angle de mur 8.04

Angle de mur 8.29

Angle de poteau de clôture 4.48

Angle de poteau de clôture 15.51

Angle de poteau de clôture 6.49

Angle de poteau de clôture 13.93

Angle de poteau de clôture 6.50

Mur de soutènement

Mur de soutènement

Mur de soutènement

Mur de soutènement

Mur de soutènement

Mur de soutènement

Mur de soutènement

Mur de soutènement

Mur de soutènement

Mur de soutènement

Mur de soutènement

Mur de soutènement

Mur de soutènement

Mur de soutènement

Mur de soutènement

Mur de soutènement

Mur de soutènement

Mur de soutènement

Mur de soutènement

Mur de soutènement

Mur de soutènement

Mur de soutènement

Mur de soutènement

Mur de soutènement

Mur de soutènement

Mur de soutènement

Mur de soutènement

- Limite de division
- Borne ancienne
- ⊙ Borne nouvelle
- - - Application cadastrale sans valeur juridique

Application cadastrale

AM 135

AM 136

Clôture existante

Clôture existante

Application cadastrale

Clôture existante

Clôture correspondant à la limite du plan parcellaire d'origine SNCF



Saint Jacques de la Lande

Commune de CORDEMAIS | La Gare
PROPRIETE : SOCIETE NATIONALE SNCF | Parcelle AM n°500
Dossier S.J.20221949A | ECHELLE 1/500 | SYSTEME DE REFERENCE RGF93-CC47 NGE IGN187 (TERIA)
RESPONSABLE : S. Renard | DATE D'EDITION : 19/05/2022

Accusé certifié exécutoire
Réception par le tél. : 12/07/2022
Affichage : 13/07/2022

Cachet du rédacteur du document
Document dressé par
M. CAVILLON Sébastien
à SAINT-JACQUES DE LA LANDE
Date : 19/05/2022
Signature :

**MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFP)**

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires sous-signés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications-qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : 22/04/2022, effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par M géomètre à
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463.

A. ST-JACQUES DE LA LANDE le 19/05/2022.....

Commune : 044045
Cordemaix

Numéro d'ordre du document d'arpentage
Document vérifié et numéroté le
A
Par

Section : AM
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 2022006

(1) Réviser les mentions suivantes. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan révisé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage (2) Quand de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur ou technicien rural) du cadastre, etc. (3) Préciser les noms et qualités de signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant quatre de famille, etc.)

